

MAISONS-LAFFITTE



Cité du Cheval

N°23/096
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**CESSIONS DE VEHICULES ET DE MATERIELS
MIS AUX ENCHERES (6)**

Date de convocation :

19 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Votants : 35

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI (arrivée 20h10 point n°3), Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLLOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH (sortie point n°5), Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h30 point n°3).

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Monique LAHEURTE, Valérie SINGER.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Philippe BOUVIER à Jacques MYARD

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Monique LAHEURTE à Claude KOPELIANSKIS

Valérie SINGER à François DREUILHE.

SECRETAIRE : Anne BAILLY est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230925-23-096-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite prochainement mettre en vente via son prestataire AGORASTORE différents véhicules et un groupe électrogène ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à conclure les ventes avec les adjudicataires qui seront désignés à l'issue de la mise aux enchères ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 20 septembre 2023 ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 20 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER la cession, aux adjudicataires désignés et au prix arrêtés à l'issue de la mise aux enchères, des biens suivants :

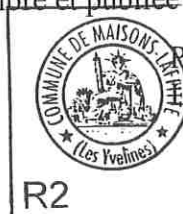
- RENAULT KANGOO CI-875-BV (valeur estimée 6 350 €)
- RENAULT KANGOO DY-082-CA (valeur estimée 5 500 €)
- RENAULT MASTER CC-824-QG (valeur estimée 10 400 €)
- RENAULT CLIO 681-DWF-78 (valeur estimée 3 450 €)
- NISSAN ATLEON 323-ELH-78 (valeur estimée 24 500 €)
- LAVEUSE EAU CHAUDE CMAR NC300 WMU2X56E5EWL00171 (valeur estimée 10 900 €)
- LAVEUSE EAU FROIDE CMAR LC806 WMU2X56E6HWCL0069 (valeur estimée 8 650 €)
- BROYEUR RABAUD XYLOCHIP 150M Q6575 (valeur estimée 8 100 €)
- GROUPE ELECTROGENE OTE GFM 820939 (valeur estimée 3 650 €)

2 - D'AUTORISER le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ces cessions.

3 - DE PRELEVER les frais de commissions d'AGORASTORE sur le budget communal.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 25 septembre et publiée le 28 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230925-23-096-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Pour extrait conforme,
le Maire,